



Note de présentation

Projet photovoltaïque de Barentin

Qair France, producteur français et indépendant d'électricité renouvelable, travaille sur la conception d'un projet photovoltaïque sur des terrains appartenant à la société **ALBEA**, concessionnaire de l'autoroute A150 entre Barentin & Ecalles-Alix.

Le site a servi de **stockage des remblais issus des travaux de l'autoroute A150** réalisés sur la commune de Barentin et constitue aujourd'hui un **délaissé autoroutier**. Il est situé au Sud de la commune de Barentin, le long de la rue du Bosc Hue. Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont les ZA843, ZA850 et ZA856.



Figure 1 : Localisation du site

Surface de la zone d'étude : 6,5 ha

Surface sur laquelle l'implantation de panneaux est envisagée : 3,6 ha

Raccordement : Poste RTE LES CAMPEAUX à 800 m du projet

Puissance installée : 4,89 MWc, soit environ 7 881 panneaux de 620 Wc répartis sur 193 tables et 2 642 pieux.

Production électrique : 5,33 GWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 2 397 personnes par an.

Selon ENEDIS, la consommation d'électricité de la Communauté de Communes Caux-Austreberthe était de 145,83 GWh en 2022.

Coût total des investissements estimés : 3,6 M€ HT

Description des structures :

Structure des tables	3 x 14 panneaux verticaux
Hauteur au point bas	1,1 m
Hauteur au point haut	3 m
Inter-rang	3 m
Espacement entre table	0,50 m
Inclinaison	15°
Orientation	Sud
Méthode d'implantation des fondations	Pieux battus (cf Figure 2)

La méthode d'implantation des fondations avec pieux battus n'utilise pas de béton et permet une réversibilité de l'installation suite à son démantèlement.

Au vu des caractéristiques techniques décrites ci-dessus, le projet ne consomme pas de foncier dans le cadre de la loi Zéro Artificialisation Nette (loi ZAN).

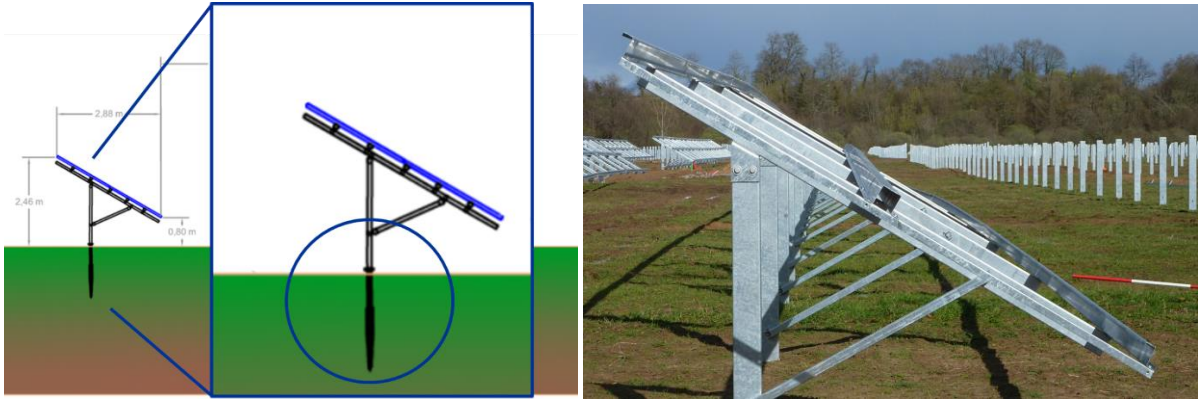


Figure 2 : Structures et fondations

La Figure 3 présente le plan d'implantation de l'installation après évitement de zones à enjeux environnementaux.

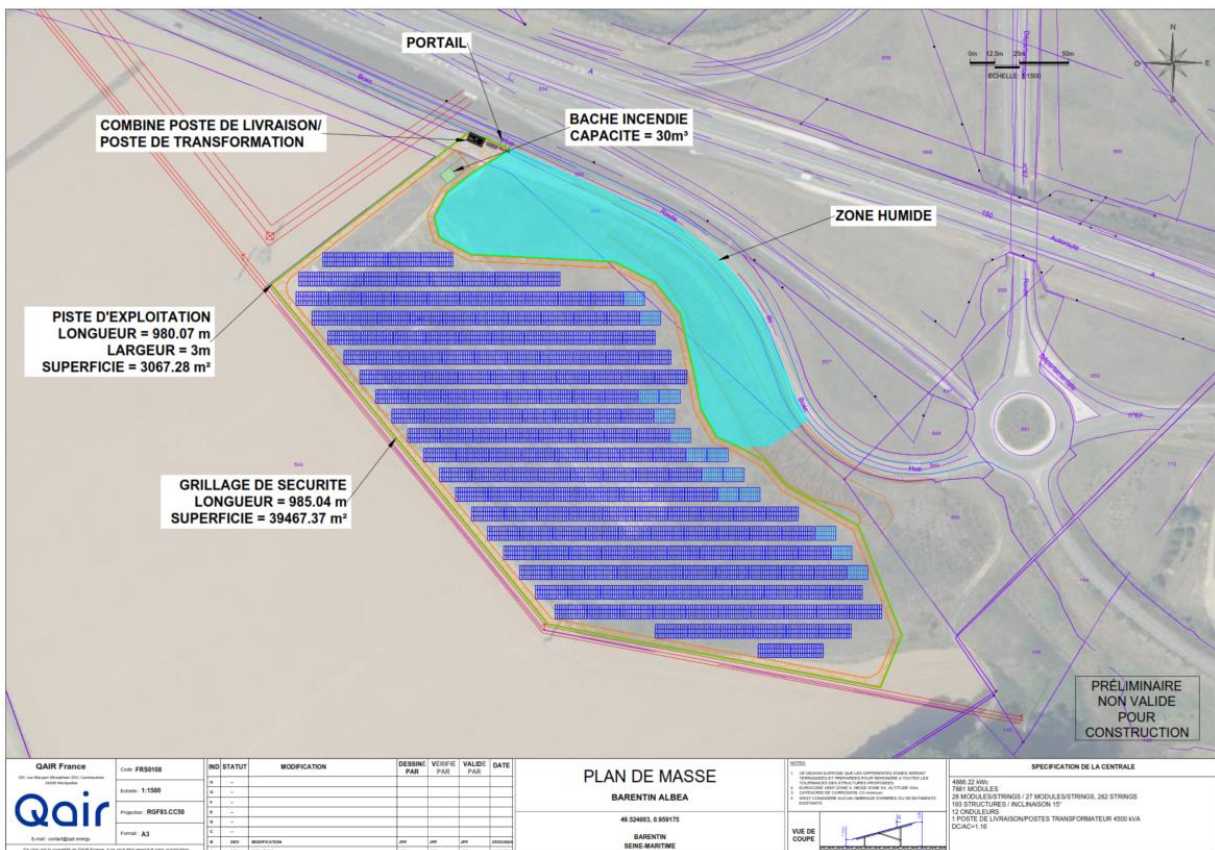


Figure 3 : Plan d'implantation

Insertion paysagère :

La carte de visibilité ci-dessous répertorie les zones depuis lesquelles le projet photovoltaïque pourra être visible dans un rayon de 1,5 km, 3 km et 4 km autour de la zone d'étude. Les zones blanches représentent ainsi les lieux potentiellement impactés visuellement par le projet.

Les cercles oranges indiquent les monuments classés ou inscrits. Nous constatons que depuis ces monuments, l'impact visuel du projet est presque inexistant.

Quant aux étoiles rouges, elles symbolisent les prises de vues que nous allons réaliser pour démontrer l'insertion de notre projet dans le paysage de Barentin. On remarque que le projet aura globalement un faible impact visuel grâce notamment à la végétation présente autour du site et à sa topologie. En effet, des arbres situés autour de la zone permettent de cacher le projet lorsque l'on s'éloigne de celui-ci et une butte limitrophe à l'A150 est présente sur la zone d'étude et masque une grande partie du projet depuis la route (éléments qui seront vérifiés dans nos études).



Figure 4 : Carte de visibilité

Retombées fiscales pour les collectivités :

	Département	EPCI	Commune	Total
CFE (k€/an)	-	-	1,16	1,16
IFER (k€/an)	4,92	8,19	3,28	16,39
TFPB (k€/an)	1,25	0,58	1,07	2,90
TA (k€)	6,43	-	7,72	14,16
Total année 1 (k€)	12,6	8,8	13,2	34,6
Total année suivante (k€)	6,2	8,8	5,5	20,4
Total sur 30 ans (k€)	191,2	263,1	172,1	626,5